inspection académique Aveyron
académie Toulouse
éducation nationale jeunesse vie associative

Annexe 5

DEMANDE DE DEROGATION 6ème POUR UNE AFFECTATION EN COLLEGE HORS SECTEUR

RENTREE SCOLAIRE 2011

NOM DE L'ELEVE :…… **Prénom** : ……..……

Date de naissance :…… …. Sexe : ……

Nom, prénom du responsable légal : …….

Adresse : ……..

N° de téléphone fixe : ……. Portable : ……

Ecole fréquentée en 2010/2011 : ……..……..…….

Classe (2010/2011) : …….

Collège demandé en 2011/2012 : …….

Collège de secteur : ……..……..……

LV1 : …… Option :……

Régime : ☐ interne ☐ demi-pensionnaire ☐ externe

MOTIF (S) DE LA DEMANDE : cocher le ou les motifs correspondant à votre situation

1. ☐ élève souffrant d'un handicap (joindre copie de la notification de la MDPH)
2. ☐ élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre justificatif qui sera transmis au médecin scolaire de l'établissement)
3. ☐ élève boursier sur critères sociaux (joindre une copie de la notification d'attribution ou l'avis d'imposition 2009)
4. ☐ élève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre justificatif permettant d'apprécier la situation)
5. ☐ élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (joindre certificat de scolarité)
6. ☐ élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité (joindre justificatif de domicile)
7. ☐ autre (à préciser)

A : le :

Signature des représentants légaux :

Aucun dossier ne sera traité en l'absence de pièces justificatives correspondant au(x) motif(s) invoqué(s).

NB : La dérogation ne pourra être accordée que dans la limite des places disponibles

Votre attention est appelée sur le fait qu'une suite favorable donnée à votre demande de dérogation n'entraîne pas automatiquement la prise en charge du transport ou son organisation par le Conseil Général.

Décision de l'inspecteur d'académie

Dérogation ☐ **accordée** ☐ **refusée**

A……le…….

L'inspecteur d'académie

Christian PATOZ

Motif (en cas de refus)

Capacité d'accueil atteinte après application des critères prioritaires Art D211-11 du code de l'éducation

Les demandes de changement d'établissement justifiées par un déménagement doivent obligatoirement être adressées à l'inspection académique accompagnées du justificatif du nouveau domicile.